

RÉFÉRENTIELS ET MODALITÉS DES EXAMENS SESSION 2021

La **note de service** du 14 octobre 2020 donne des **modifications** pour la session 2021 des examens pour les stages, les CCF et les épreuves terminales. Des modifications d'organisation, d'évaluation et de **référentiel** sont prévues :

➤ CAPa : E4-1, ➤ BEPA : E2, ➤ Bac pro : E1 et E4, ➤ Bac STAV : oral de Français, ➤ BTSa : E1. Consultez la **NS N° 2020-627**.

Bac général

- Évaluations communes de 1^{ère} et T^{ale} **annulées** et remplacées par les moyennes des bulletins.
- Épreuves terminales des enseignements de **spécialité maintenues** du 15 au 17 mars 2021.
- Pour la Biologie-Ecologie, exercices **au choix** de l'élève.
- Épreuves de **remplacement** en juin pour les candidats qui n'auront pu se rendre aux épreuves de spécialité.

Bac STAV

- Épreuves des enseignements de **spécialité maintenues** les 29 et 30 mars 2021.
- Épreuves **terminales** Grand oral et Philosophie maintenues.
- Un **seul sujet** pour chacune des deux épreuves de spécialité.
- **Arbitrage** en cours pour le maintien ou non des CCF.

Le Snec-CFTC a exprimé un avis favorable pour le maintien des CCF en bac STAV

ensemble-voyons-loir.fr

INFOS DROIT PUBLIC

• **La CCM enfin réunie**

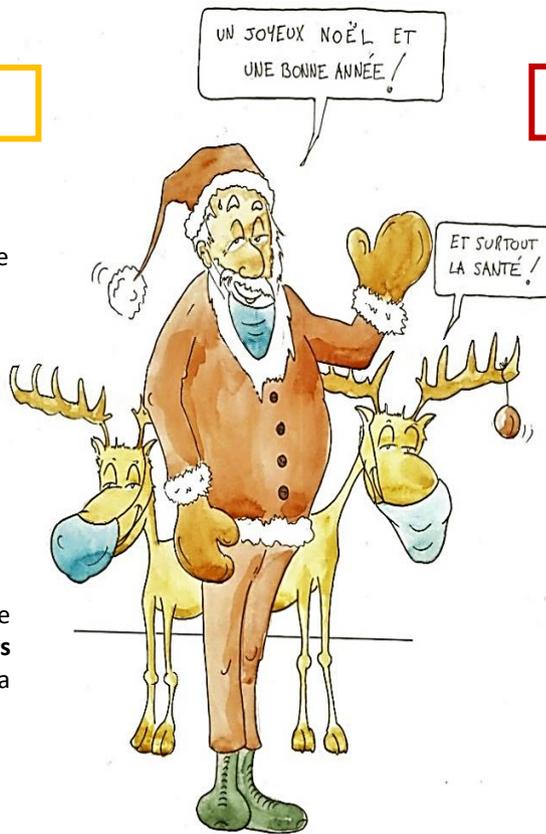
A l'ordre du jour, le 10/12/20 :

- promotions à la classe exceptionnelle et aux échelons hors échelle.
- listes d'aptitude d'EPS pour l'accès aux catégories 2 et 4.

Les élus Snec-CFTC à la CCM suivent les dossiers et informeront les agents concernés des résultats.
christophe.ducrohet@snec-cftc.fr
stephane.prudet@snec-cftc.fr

• **Les rendez-vous de carrière**

Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard **15 jours** (au lieu d'un mois initialement) avant la date de celui-ci.



DROIT PRIVÉ

Une étape vers la reprise des négociations de la Convention collective CNEAP-GOFP.

L'arrêté du 20/11/2020 fixant la **représentativité des organisations syndicales** dans la branche le confirme :

le Snec-CFTC est représentatif !

Nous continuons de défendre tous les salariés !

ENFIN !

PLAN DE REQUALIFICATION CATÉGORIE 3

Listes exceptionnelles : 400 agents/an

de 2020 à 2022

CONDITION D'ACCÈS

Au moins quatre années de service en catégorie 3 au 1^{er} janvier de l'année de la demande.

À PRENDRE EN COMPTE

RECLASSEMENT

- * En catégorie 2, pour les catégories 3 cycle long.
- * En catégorie 4, pour les catégories 3 cycle court.
- * À l'indice égal ou immédiatement supérieur dans la grille indiciaire des catégories 2 et 4.
- * Ancienneté conservée.

VALIDATION

Stagiaire une année...
+ Avis favorable émis par l'inspection sur la base d'un **rapport rédigé par l'enseignant**.
Possibilité d'une 2nde année de stage si la 1^{ère} année est défavorable.

Après reclassement, impossibilité de passer les concours de sa discipline dans la même catégorie.